

LE DROIT AU LOGEMENT

Un droit humain
fondamental stipulé par
l'ONU et reconnu par des
traités régionaux et de
nombreuses constitutions
nationales

Une collection du
Programme Droits
Humains du Centre
Europe - Tiers Monde
(CETIM)



CETIM

Remerciements

Cette brochure a bénéficié de l'appui de l'Etat de Genève, de la Ville de Lausanne, de la Commune de Collex-Bossy et de la Fondation Karl Popper. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme droits humains du CETIM, lui-même soutenu (août 2007) par la Direction du développement et de la coopération - Suisse (DDC), la Ville de Genève et la Ville de Lancy, la Commune de Plan-les-Ouates et Caritas Suisse.

Par ailleurs, ont apporté leurs contributions à cette recherche MM. Martin Boekhoudt et Hernán Badenas.

Droit de reproduction

Cette brochure est disponible en français, anglais et espagnol. Sa reproduction et/ou sa traduction dans d'autres langues sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer le CETIM.

Le Droit au logement

© Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)

ISBN : 2-88053-059-8

Genève, août 2007

Graphisme de couverture: Régis Golay

CETIM

6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse

Tél. +41 (0)22 731 59 63

Fax +41 (0)22 731 91 52

Email : cetim@bluewin.ch

Website : www.cetim.ch

Impression: Imprimerie du Lion, Genève

Brochures déjà parues dans la même collection

- Le droit à l'alimentation (2005)
- Sociétés transnationales et droits humains (2005)
- Pour un Protocole additionnel au PIDESC ! (2005)
- Le droit à la santé (2006)
- Personnes déplacées dans leur propre pays (2006-07)
- Le droit au développement (2006-07)

Prochaines brochures de la collection

- Dette extérieure des pays du Sud et ses conséquences sur la jouissance des droits humains (2007)
- Conséquences de la lutte anti-terroriste sur la jouissance des droits humains (2007)

*Le **Programme droits humains** du CETIM se consacre à la défense et à la promotion de tous les droits humains, les considérant totalement indissociables et indivisibles. Il met tout particulièrement l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur le droit au développement, qui demeurent largement délaissés. Il vise notamment à lutter contre l'impunité de leurs multiples violations et à aider les collectivités, groupements et mouvements sociaux qui en sont les victimes à faire entendre leurs voix et valoir leurs droits.*

*Cette **collection** de brochures didactiques souhaite fournir une meilleure connaissance des textes (conventions, traités, déclarations, etc.) et mécanismes officiels existants à toutes celles et tous ceux qui luttent et se mobilisent pour qu'ils soient enfin appliqués.*

Derniers ouvrages publiés par le CETIM

- La Santé pour tous ! Se réapproprier Alma ata (CETIM, 2007)
- Menons l'enquête sur la dette ! Manuel pour les audits de la dette du Tiers Monde (CETIM, 2006)
- Banque mondiale, le Coup d'Etat permanent. L'agenda caché du Consensus de Washington (CETIM/CADTM/SYLLEPSE, 2006)
- ONU : droits pour tous ou loi du plus fort ? Regards militants sur les Nations Unies (CETIM, 2005)
- Mobilisations des peuples contre l'ALCA-ZLEA. Trait€\$ de libre-échange aux Amériques (Publicetim Nos 25-26, 2005)

SOMMAIRE

Introduction

I. Définition et contenu du droit au logement

- A) *Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels*
- B) *Le Rapporteur spécial sur le droit au logement*
- C) *ONU-Habitat*

II. Les textes internationaux et régionaux pertinents

- A) *Au niveau international*
- B) *Au niveau régional*

III. Les obligations des Etats et la mise en œuvre au niveau national

A) *Les obligations des Etats*

- 1. L'obligation de reconnaître le droit au logement au niveau national
- 2. L'obligation de respecter le droit au logement
- 3. L'obligation de protéger le droit au logement
- 4. L'obligation de mettre en œuvre (faciliter et réaliser) le droit au logement
- 5. Les obligations de coopération et d'assistance internationales

B) *Les exemples de mise en œuvre du droit au logement au niveau national*

- 1. Ecosse
- 2. France
- 3. Venezuela

IV. Les mécanismes de contrôle disponibles au niveau national, régional et international

A) *Les mécanismes de contrôle disponibles au niveau national*

- 1. Les mécanismes de contrôle judiciaire
- 2. Les mécanismes de contrôle extra-judiciaire

B) *Les mécanismes de contrôle au niveau régional*

- 1. Afrique
- 2. Amérique
- 3. Europe

C) *Les mécanismes de contrôle au niveau international*

- 1. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement
- 2. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels
- 3. Les autres Comités d'experts des Nations Unies

Conclusion

V. Annexes

- 1. Observation générale no 4 sur le droit à un logement suffisant
- 2. Observation générale no 7 sur le droit à un logement suffisant : expulsions forcées
- 3. La reconnaissance du droit au logement dans les constitutions nationales
- 4. Principaux sites de référence et coordonnées des instances auxquelles on peut s'adresser